



Terrasses des restaurants et cafés

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 mars 2007

Il existe un bon nombre de terrasses des restaurants et cafés, qui par mauvais temps sont couvertes hermétiquement par des panneaux en plastique étanches. La fumée des cigarettes est totalement piégée dans ces espaces et généralement on y fume beaucoup. Sont-elles considérées comme lieux non fumeurs ?

Réponse :

- Il n'est pas interdit de fumer sur les terrasses extérieures des cafés et restaurants si celles-ci sont à l'air libre. La présence de panneaux tels que vous les décrivez ne change rien à cet état de fait.
 - En revanche, si ces panneaux ferment également la terrasse, le principe de l'interdiction redevient la règle.
- RV-GA DNF